

Zeitschrift: Freiburger Geschichtsblätter

Band: 93 (2016)

Artikel: La langue des comptes des trésoriers de la ville de Fribourg au XVe siècle : quelques propos liminaires

Autor: Gérard-Zai, Marie-Claire

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-630443>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARIE-CLAIRE GÉRARD-ZAI

LA LANGUE DES COMPTES DES TRÉSORIERES DE LA VILLE DE FRIBOURG AU XV^e SIÈCLE

QUELQUES PROPOS LIMINAIRES

Introduction

Cette modeste contribution¹ n'a aucunement la prétention d'étudier toutes les subtilités et arcanes linguistiques de ces répertoires fribourgeois du XV^e siècle. Les trésoriers (ou boursiers), auteurs des Comptes de la ville de Fribourg, sont des magistrats et fonctionnaires chargés de l'administration des finances.

L'office de trésorier est mentionné comme office distinct pour la première fois dans l'ordonnance du 1^{er} juillet 1347 (RD, III, 171). Il est nommé, comme les autres officiers et en même temps que le Conseil et les 200 (*Deux Cents*) à la nativité de saint Jean-Baptiste, le 24 juin, date constitutionnelle où, au XV^e siècle, l'assemblée électorale se réunissait en l'église des Cordeliers. Le trésorier doit rendre ses comptes à la ville selon une procédure de reddition fixée par une ordonnance de mars 1368 (RD, IV, 227), et la procédure d'approbation est définie par l'ordonnance du 20 avril 1387 (RD, V, 286). Le premier Compte des Trésoriers² fribourgeois

¹ Dédicacée à Kathrin UTZ TREMP, avec amitié, en reconnaissance pour ses conseils avisés et compétents.

² Comptes des Trésoriers de la ville de Fribourg, abrégés désormais: CT. Autres abréviations utilisées: AEF = Archives de l'Etat de Fribourg; CLHM = Cahiers lausannois d'histoire médiévale; FEW = Französisches Etymologisches Wörterbuch; FG = Freiburger Geschichtsblätter; RD = Recueil diplomatique du canton de Fribourg.

date du deuxième semestre de 1402 (CT I^a, 10 juin 1402); jusqu'en 1592, ils étaient présentés chaque semestre, à la mi-juin et au début janvier. Du deuxième semestre 1402 à 1798, la série comprend 551 registres. Un seul est manquant, celui du deuxième semestre 1407. Chaque volume est semestriel jusqu'en 1684 (Numéro 480), il devient ensuite annuel, du 24 juin (fête de la saint Jean-Baptiste) au 23 juin suivant, jusqu'en 1744 (Numéro 541), puis il deviendra quinquennal jusqu'en 1798. Les comptes 1 à 121 suivent le style de l'Annonciation, faisant débiter l'année au 25 mars; c'est à partir du compte 121, qui couvre la période de juin 1462 à mars 1463, qu'est adopté le nouveau style, fixant le commencement de l'année civile au 25 décembre (style dit de la Nativité). Durant la période qui nous intéresse, au XV^e siècle, nous possédons un texte mis au net (c'est-à-dire l'*afformé*) et son brouillon (ou *estallon*). Ce doublet se révèle un instrument précieux pour combler une lacune de l'*afformé* et du point de vue linguistique également en raison d'expressions régionales plus nombreuses qu'il contient et qu'on ne retrouve pas toujours dans la version définitive rédigée dans la *scripta* officielle, française puis allemande.

Les CT I^a à 161 sont rédigés en *rommant* selon l'ordonnance des Trois Conseils relative aux langues dans lesquelles les notaires peuvent stipuler, datés du 10 février 1424 (RD, VII, 491). Ce terme *rommant* désigne la *scripta* fribourgeoise traditionnelle. Dès le Compte des Trésoriers 162 (année 1483) et jusqu'en 1798 (CT 551), ils sont rédigés en *teif*, selon les termes de la même ordonnance, c'est-à-dire en germanique. Ce changement de langue, qui intervient au deuxième semestre de l'année 1483 (CT 162) est une conséquence directe de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, en 1481; la ville des bords de la Sarine s'alignant sur ses «confédérés» en adoptant comme langue officielle et de chancellerie la langue allemande³. Ces comptes semestriels sont les documents comptables

³ Parmi les études traitant ce sujet particulier, voir Patrick SCHNETZER, Das Eindringen des Deutschen in die Stadtkanzlei Freiburg (1470–1500), in: FG 62 (1979/80), p. 85–135, et WALTER HAAS, Zur Sprache der deutschen

par excellence de l'administration financière de la ville de Fribourg. La forme des registres des Trésoriers de la ville de Fribourg naît en 1402, avec l'élection du trésorier Jacquet Bonvisin; les exercices semestriels exposent les recettes (*recehues*) avec l'énumération des produits de l'*ohmgeld* qui étaient les revenus essentiels de la ville, impôt indirect perçu sur le vin. Les ressources financières de la ville de Fribourg dépendaient presque exclusivement de la fiscalité indirecte; à l'*ohmgeld*, taxe sur le vin, s'ajoutaient d'autres prélèvements, les montants perçus sur les marchandises vendues, pesées, déchargées, et en particulier le sel (*saul*).

La section des comptes dédiée aux dépenses (*delivrances*) revêt une grande diversité d'aspects. Les renseignements tirés de ces rubriques révèlent une valeur inégalable et unique⁴. Elles nous

Übersetzungen der Freiburger Handfeste, in: *Die Freiburger Handfeste von 1249. Edition und Beiträge zum gleichnamigen Kolloquium 1999*, hg. von HUBERT FOERSTER / JEAN-DANIEL DESSONNAZ, Freiburg 2003 (Scrinium Friburgense 16), p. 341–376.

⁴ Fribourg se trouve dans une situation privilégiée par rapport à d'autres villes. La ville de Berne, par exemple, ne connaît pas ce privilège. Jolanda LEUENBERGER-BINGGELI (Die Berner Deutsch-Seckelmeister und ihre Standesrechnung, in: *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde* 61, 1999, Heft 4, p. 168) dénombre, dans la collection des Comptes des Trésoriers bernois, 19 comptes semestriels du XV^e siècle parvenus jusqu'à nous, soit le 9,5 % seulement des 200 comptes qui ont dû être rédigés au XV^e siècle à Berne. – Le département de Savoie détient une seule suite de comptes à peu près complète. Il s'agit des comptes de syndics débutant en 1348, appartenant au fonds important de Chambéry (voir Robert-Henri BAUTIER / Janine SORNAY, *Les Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age. Provence-Comtat Venaissin-Dauphiné-Etats de la maison de Savoie*, vol. II, Paris 1971, p. 1021–1024). Chambéry possède encore d'autres comptes dont la série est incomplète. Il s'agit des comptes de la taille, des comptes des fermes, des gabelles, des dépenses pour les fortifications et finalement des comptes d'œuvres. – La ville de Lyon dispose de comptes dès le XIII^e siècle sous la forme de *nommées*, classés sous une série appelée CC. Un inventaire détaillé décrit l'ensemble de cette série: il s'agit de l'inventaire Rolle. Ces registres sont pour la plupart en ancien français, même si certains documents

renseignent sur la diplomatie, les guerres et leur préparation, l'édification des fortifications, sur l'urbanisme en général, les métiers et les techniques, le commerce local et international, la monnaie et sa circulation, les prix pratiqués, les salaires. C'est une source incomparable pour l'étude des mœurs, des mentalités et de la criminalité. Cette partie débute par l'exposition des frais de représentation, qui englobent les frais générés afin d'entretenir de bons rapports avec d'autres entités politiques, c'est-à-dire les pouvoirs suzerains, les princes étrangers ou les communes urbaines. Dans cette section, nous trouvons les frais engendrés par les messagers, les députations à cheval ou à pied, les vins d'honneur (*Mission a chevaul, mission a pié, mission por schengar*). Cette distinction entre frais (*mession* ou *mission*) des messagers à cheval et des messagers à pied souligne les longues et courtes distances parcourues. Ces porteurs, officiers municipaux ou employés occasionnels, chargés de transmettre un message écrit (missives ou lettres écrites et scellées par la ville) ou oral exercent une fonction importante. Dans les chapitres dédiés aux députations à cheval, les messagers sont quelquefois définis par les documents comme des *ambassiours*, il s'agit de conseillers, appartenant au Conseil des *Vingt-Quatre* ou des *Soixante*, de sautiers ou d'autres officiers de la ville mandatés pour transmettre des lettres ou chargés de négocier des questions d'ordre politique ou judiciaire. Les dépenses pour la copie de lettres, les ravitaillements, les montures de remplacement, les rétributions des passeurs de cours d'eau ou les traversées du lac, entre Cudrefin et Neuchâtel, par exemple, s'ajoutent aux coûts des porteurs.

La rubrique des vins d'honneur (*Por schengar ou Mission por le vin deis schengnement*) suit les chapitres consacrés aux députations à cheval et à pied parce que le vin d'honneur était perçu comme une forme de relation diplomatique avec les autorités politiques.

ont été rédigés en latin. – A Nyon, il existe également des comptes communaux débutant en 1385. Cette dernière série n'est cependant pas exhaustive; font défaut les années suivantes: 1399 à 1417, 1430 à 1434, 1448 à 1452, 1454 à 1456. Voir BAUTIER/SORNAY, p. 1093.

Cette pratique s'insère dans la tradition médiévale des cadeaux ou des banquets⁵ qui avaient pour fonction de nouer de bonnes relations et de maintenir des alliances. La ville de Fribourg reçut des personnalités de premier plan, dont Guillaume de Challant, évêque de Lausanne en 1412, le futur empereur Sigismond en 1414, le pape Martin V, accompagné du patriarche de Constantinople, de cardinaux, d'évêques en 1418; en 1438, ce sont les deux fils du duc Amédée VIII, Louis et Philippe, en 1440, le duc Amédée VIII, futur pape Félix V. Deux ans plus tard le roi Frédéric de Habsbourg se rendit à Fribourg; en 1449, ce fut le duc Albert VI d'Autriche, en 1469, Amédée IX, duc de Savoie et la dernière rubrique comptable concerne la visite du comte Jacques de Romont en 1473.

Le vin consommé en ville de Fribourg provenait essentiellement des régions viticoles de Lavaux, Genève, Neuchâtel, Vully, Morat et du Valais; le vignoble français avec *Choutagny* (Chautagne, Haute-Savoie), *Auczay* (Alsace) et *Borgoignie* (Bourgogne) figurait également comme provenance des vins d'honneur. Le vin pouvait être rouge, blanc ou épicé (*clarey*, avec miel et épices), il pouvait s'agir de vin vieilli (*vin vieulx*) ou de vin nouveau (*vin novel*).

La rubrique *Mission communaul* «frais divers» présente les débours administratifs de la ville: écriture et copie de missives, frais de justice, redditions de comptes, surveillance des prisonniers et entretien de la *jayere* «prison», fournitures (cire, sceaux, encre), paiement des salaires, travaux d'entretien, inspections des moulins et des fours à pain, ferrage des chevaux. En outre, ces dépenses comprennent la préparation de la représentation de la Passion durant le Carême; cette rubrique mentionne les œuvres de charité, signalées par la mention «pour l'amour de Dieu», soulignant la gratuité de l'acte⁶. Les salaires des officiers municipaux sont versés en espèces

⁵ «Du Fait de cuisine» par Maistre Chiquart 1420, édité par Terence SCULLY, in: *Vallesia* 40 (1985), p. 101–231, en est un exemple parlant, voir aussi Jean VERDON, *Boire au Moyen Age*, Paris 2002.

⁶ Comme le remarque Damiano ROBBIANI, *Les Comptes des Trésoriers de la ville de Fribourg 1402–1483. Les dépenses d'une communauté urbaine au*

et sous forme d'indemnités pour les vêtements: ils avaient droit à un habit (*robe d'officiours*) par année; les bénéficiaires en sont le secrétaire, le grand sautier, le maître arbalétrier, le maître canonnier et dès le milieu du XV^e siècle, le *phisicien* «médecin chirurgien», les soutiers, les messagers, les trompettes, les ménestrels, le bourreau, les contrôleurs, le maître des eaux, le maître charpentier, le forgeron, le paveur, le couvreur, le tuilier, selon les années également les bannerets de la ville. Dès 1448, nous trouvons la rubrique *Le boz de la Justice*: c'est le bois de chauffage pour les salles de la Maison de Justice (*Mission pour le boz que l'on art «brûle» en la maison de la justise* [CT 92]); une petite partie sert aux guets de la ville pour allumer les feux sur les enceintes. Les frais pour la fonte et la refonte des cloches apparaissent fréquemment dès 1409. D'après les sources étudiées⁷, 27% et 20% des charges semestrielles sont engagées en 1435 et 1446 pour battre monnaie. En 1435, Fribourg émet des espèces d'appoint pour un usage quotidien, des mailles et des deniers, en 1446, on y ajoute des trésels (quart de sol), des demi-gros et des gros, équivalant du sol.

Les dépenses pour les services communautaires se rapportent à l'édification et à la restauration des bâtiments publics, des portes de la ville (*Mission por melliorar chemin et ancian edifice* [CT 84]); elles concernent la construction et l'entretien des fontaines et des réseaux d'eau (*perches de bornel* «canalisation en bois pour les fontaines»; *Mission pour widier et por melliorar les estan* [CT 68]; *Mission por les aigues* «eaux» [CT 49]), l'entretien des rues et des chemins (*Mission por paviement permie villa* [CT 60]), celui des ponts (il s'agit des ponts de l'Auge, aujourd'hui pont de Berne, de Monmacon, aujourd'hui pont du Milieu, et pont de Saint-Jean). Les dépenses comprennent également l'achat de matériaux de construction: (*Mission por achet de pierra et chaul* «chaux», *de tiola* «tuile» [CT 32]), *marrin* «bois de construction, particulièrement pour la charpente»,

XV^e siècle. Thèse de doctorat, Université de Fribourg 2013 (manuscrite), p. 79.

⁷ ROBBIANI (cit. n. 6), p. 89.

platheron «madrier», *chagno* «tronc de chêne», *tiolles plates* «tuiles plates», *tiolles copaes* «tuiles pour les arêtes». L'outillage inclut *encello* «bardeaux», *cloz latteret* «clous spécifiques», *chenevo* «cordes de chanvre» et *eschielles* «échelles». Nous devons y ajouter les frais proprement militaires concernant la formation des soldats (*archié*, *arbelestier*, *colovrenyers* «couleuvriniers»); s'y additionnent les frais de guet (*escharwait*), les achats et l'entretien de l'ensemble du matériel nécessaire pour les engins de guerre. Ce sont des montants particulièrement élevés en période de conflit. Il faut également prendre en compte les dépenses à caractère judiciaire: les frais d'exécutions capitales (*Mission por executar*, *por tago* «bourreau») et ceux engendrés par les longs procès qui se déroulent à Fribourg. Kathrin Utz Tremp⁸ a étudié d'une manière magistrale, et quasi exhaustive, les nombreux procès contre l'hérésie vaudoise qui se sont déroulés durant la période prise en compte, ainsi que les pratiques de la sorcellerie⁹; ses publications font autorité dans ce domaine.

⁸ Parmi les innombrables analyses, dossiers et publications de l'historienne, deux ouvrages sont révélateurs: Kathrin UTZ TREMP, *Waldenser, Wiedergänger, Hexen und Rebellen. Biographien zu den Waldenserprozessen von Freiburg im Üchtland (1399 und 1430)* (= FG, Sonderband), Freiburg 1999, et Kathrin UTZ TREMP, *Quellen zur Geschichte der Waldenser von Freiburg im Üchtland (1399–1439)*, Hannover 2000 (Monumenta Germaniae Historica. Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters 18). Incontournables également les nombreuses contributions de Kathrin Utz Tremp dans les *Freiburger Geschichtsblätter* des trois dernières décennies, ainsi que sa collaboration éditoriale dans la rédaction des volumes des Cahiers lausannois d'histoire médiévale (CLHM) avec ses collègues de l'université de Lausanne, Agostino Paravicini Bagliani et Martine Ostorero et le concours de Chantal Ammann-Doubliez, Catherine Chène, Georg Modestin, pour ne citer que quelques noms.

⁹ Dans la vaste bibliographie sur ce sujet, voir en particulier *L'imaginaire du sabbat: édition critique des textes les plus anciens (1430c.–1440c.)*, réunis par Martine OSTORERO / Agostino PARAVICINI BAGLIANI / Kathrin UTZ TREMP, en collaboration avec Catherine CHÈNE, Lausanne 1999 (CLHM 26); *Chasses aux sorcières et démonologie entre discours et pratiques*. Textes réunis par Martine OSTORERO / Georg MODESTIN / Kathrin UTZ TREMP, Florence 2010.

Scripta fribourgeoise du XV^e siècle

Le latin demeura, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, la langue des actes et ordonnances relatifs à l'organisation de la ville de Fribourg¹⁰. A la fin du XIII^e siècle, apparurent quelques documents en français, dès la moitié du XIV^e siècle, ils tendent à augmenter. L'ordonnance de 1319, interdisant aux gens de l'Eglise de citer les ressortissants de la ville devant un tribunal étranger, constitue le plus ancien document officiel rédigé en «français» régional de Fribourg, c'est-à-dire en galloroman, la langue romane de Fribourg, ou plus précisément en *scripta* fribourgeoise. Il provoqua l'apparition, dans l'écriture, de graphies *ex nihilo* qui devaient déterminer durant cent cinquante ans la *scripta* locale¹¹.

En 1363, la tradition de la langue écrite passa, de façon durable, du latin au français. Dès lors, dans le *Livre des lois*, on reporte régulièrement en français les ordonnances¹².

A Fribourg, l'introduction de la langue vulgaire dans les actes publics correspond à l'ascension politique de la bourgeoisie qui eut

¹⁰ La célèbre *Handfeste* de 1249 fait partie de cette tradition. L'édition la plus récente de la *Handfeste* est celle de Pascal Ladner, *Die Handfeste von Freiburg im Üchtland. Einleitung und Edition*, in: *Die Freiburger Handfeste von 1249* (cit. n. 3), p. 11–247.

¹¹ Ce texte de 1319 fut édité et commenté en 1905 par Jules JEANJAQUET, Un document inédit du français dialectal de Fribourg au XV^e siècle, in: *Romanische Sprachen und Literaturen. Festschrift Heinrich Morf*, Halle 1905, p. 271–296; Ernst SCHÜLE y ajouta, par la suite, les indices des abréviations. Pour se donner une idée de la morphologie de la *scripta* fribourgeoise voir encore Wulf MÜLLER, Sur la morphologie de l'ancien fribourgeois (XIV^e siècle), in: *Le moyen français. Actes du VIII^e colloque international sur le moyen français*, Paris 1997, p. 131–141, et du même auteur: Les registres linguistiques de Peterman Cudrifin, in: *Histoire linguistique de la vallée d'Aoste du Moyen Age au XVIII^e siècle. Actes du séminaire de Saint-Pierre 16–17–18 mai 1983*, Aoste 1985, p. 9–19.

¹² Voir l'édition du *Livre des lois* de Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, *La «Première collection des lois» de Fribourg en Nuithonie*, Bâle 2009 (Les sources du droit du canton de Fribourg, I/2/6).

lieu dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Cette *scripta* est extrêmement composite puisqu'elle correspond à une combinaison de formes francoprovençales et françaises, avec une influence bourguignonne et des traces alémaniques. En 1961 déjà, Pierre Gardette¹³, linguiste lyonnais spécialiste des langues galloromanes, exprimait le souhait que «ses amis de la Suisse romande procurent aux spécialistes l'édition des textes inédits, notamment ceux de Fribourg»¹⁴. Les textes des Comptes des Trésoriers sont une source inégalable pour les philologues et les linguistes, notamment les dialectologues; les CT sont datés avec précision et localisables (la ville de Fribourg). La publication intégrale de ces Comptes serait particulièrement souhaitable afin de mieux appréhender la langue de Fribourg au XV^e siècle. Les CT représentent certaines spécificités: ce sont des relevés de dépenses, accompagnées des montants (en livres, deniers, sous). La syntaxe y est donc limitée: nous ne trouvons pratiquement aucun verbe conjugué mais exclusivement des listes de substantifs, avec adjectifs ou participes passés, des patronymes, quelques toponymes et des sommes exprimées en chiffres romains. Ce sont essentiellement l'utilisation d'un registre lexical régional, le vocalisme et le consonantisme qui feront l'objet de ces quelques réflexions.

La terminologie utilisée dans les Comptes des Trésoriers peut être, selon les périodes examinées, très technique; par exemple, le CT 147 du premier semestre de l'année 1476, rédigé par le trésorier

¹³ Pierre GARDETTE, Les anciens textes romans non littéraires. Leur apport à la connaissance de la langue au Moyen Age, in: *Colloque international organisé par le Centre de Philologie et Littératures romanes de l'Université de Strasbourg (30 janvier–4 février 1961)*, publié par Georges STRAKA, Paris 1963, p. 258.

¹⁴ Le professeur de Philologie romane Aldo Menichetti a dirigé plusieurs mémoires de licence à l'Université de Fribourg sur le fribourgeois du XV^e siècle: ce sont les études dactylographiées de Nicolas Barras (1980), Jacqueline Rohrbasser (1981), Pierre Wyssa (1981), Catherine Agustoni (1982), Isabelle de Chastonay (1988), Catherine Magnin (1989); ces travaux analysent six *Comptes des Trésoriers de la ville de Fribourg* de 1414, 1439, 1448, 1458, 1461, 1476.

Wilhelm de Praroman, compte de nombreuses expressions désignant l'armement et d'autres objets touchant à ce domaine précis. La ville de Fribourg vit la préparation active de la guerre. Nous trouvons les termes *angueltez* «seau à incendie», *arnischer* «armurier», *hackenbuchsen* et *hagelbuchsen* «anciennes armes à feu», *keigel* et *keygel* «projectiles, pots à feu» (provenant du germanique *Kugel*), *cloctzen* et *klotzen* «projectiles, boulets», *riedo* et *ryedo* «char à ridelles, transport effectué avec ce char», *ruter* «homme de guerre faisant partie de bandes de soldats d'aventure», *trechterli* «entonnoir pour verser la poudre» diminutif emprunté à l'allemand «Trichter» (l'équivalent roman est *embossiours* [CT 71]), *zundbulfer* et *zundpulfer* «pulvérin, amorce de poudre» (de l'allemand «Zundpulver»), *zuosatz* «contingent de troupes qu'un canton suisse avait à envoyer» (de l'allemand «Zusatz»).

Les termes calqués sur la langue germanique sont nombreux, ce qui n'étonne personne dans une ville où les chanceliers, souvent les avoyers, sont bilingues. Cette terminologie comprend aussi bien des termes juridiques et techniques que des mots de la vie quotidienne, par exemple: *Abscheid* «procès-verbal, mémoire des décisions prises»; *anschlag* «entreprise, complot»; *bastube* «étuve, établissement de bains chauds auquel était souvent jointe une salle d'auberge» (selon Armand Claude¹⁵, le mot *bastubarres* «gardien des bains publics» est attesté pour la première fois dans le premier *Livre Rouge* [*Rothbuch*] fribourgeois, ou registre des *remembrances*, en 1384, alors que Paul Aebischer¹⁶ situe sa première apparition en 1476); le mot *boeckly* «chevalet» du diminutif allemand de «Bock»; *boctenbrott* «pain donné comme récompense au messager par la personne chez qui il était envoyé»; *escharwaix*

¹⁵ Armand CLAUDE, *Das erste Freiburger Rotbuch (Stadtrechnungsbuch) 1376-1436*. Thèse de doctorat non publiée de l'Université de Fribourg 1972, p. 211.

¹⁶ Paul AEBISCHER, *Sur l'Origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg*, Genève 1923 (Biblioteca dell'Archivum Romanicum, série II), p. 73.

«guetteur, garde»; *escoffey* «cordonnier», dérivé du germanique *SKOH; *eymmer* «seau»; *fega* «ramoner (la cheminée)»; *kemetefeger* «ramoneur de cheminée»; *gait/wait* «surveillance de nuit dans une ville, guet» du germanique *WAHTA; *jungher* «hobereau», de l'allemand «Junker»; *lebkknocho* «pain d'épice, biscôme» de l'allemand «Lebkuchen»; *onguelt* «droit perçu sur le vin (ou sur d'autres marchandises)» (cf. *Ohmgeld*); *schengar* «donner, offrir en cadeau, s'applique spécialement à un vin d'honneur», de l'allemand «Einschenken»; *schlaefftrunck* «dernier verre que l'on prend avant de se coucher»; *schalta* «gaffe de batelier» du germanique «Schalte»; *sternenseher* «astrologue»; *teschenmacherra* «maroquinier», forme féminine de l'allemand «Taschenmacher»; *tismacher* «menuisier», de l'allemand «Tischmacher»; *ungueltarre* «percepteur de l'ohmgeld»; *urfech* «serment prêté par un prisonnier libéré ou par un condamné à une peine capitale, par lequel il s'engage à ne pas contrevenir à la sentence et à ne pas se venger des juges accusateurs et des témoins»; *yeger* «chasseur» de l'allemand «Jäger»; *ziegler* «tuilier» que l'on trouve à côté du roman *tiolleir* (CT 23); *wib* «femme, épouse» de l'allemand «Weib»; *wro* «femme», de l'allemand «Frau».

Linguistiquement, mentionnons quelques traits caractéristiques de cette *scripta*. Pour le vocalisme : Un des traits essentiels différenciant le français du francoprovençal et de l'occitan est l'évolution du A tonique libre latin en *-a* au lieu du *-e* français: *BLAD > *blaz* (franç. «blé»); CLAVES > *clas, claz* («clés»); NAVE > *naf* «bateau, navire, nef».

Un trait caractéristique du francoprovençal par rapport au français est le résultat du *-A* final latin en *-a* (*-e* en français): TERRA > *terra* (franç. «terre»), VILLAM > *villa, vile, ville* «ville», *SPELTA > *espelta* «épeautre», FEMINA > *femma* (franç. «femme»); les noms propres *Berna* (pour ville de «Berne»), *Orba* «Orbe», *Novavilla* «Neuveville»; de nombreux participes passés sont dans ce cas: *remaz* «resté», *allaz* «allé», *compta* «compté».

L'évolution du *-A* final en *-i*, sous l'influence de la palatale est propre au francoprovençal et en particulier au fribourgeois: VINEA > *vigni* (franç. «vigne»).

Les verbes à l'infinitif de la première conjugaison latine en -ARE sont souvent rendus par un -ar final, à côté de formes en -er, -eir comme c'est le cas pour le moyen français: *acheter/achitar* «acheter, acquérir»; *adubar* «arranger, mettre en état»; *amenar/aminar* «amener»; *delivrar/delivreir/delivrey* «payer, délivrer»; *essecutar/executar/exequutar* «exécuter»; *gardar/gardeir/garder* «garder, conserver»; *levar* «dresser [une échelle]»; *meliorar/melliorar/melliourar* «restaurer, réparer, améliorer»; *menar/mesner* «conduire, mener»; *passar/passeir/passer* «traverser, passer»; *portar/porteir/porter* «porter, transporter».

Les noms latins en -ATOR, souvent des noms de professions, ont une terminaison en -are/-arre; par exemple: *cruvarre/cruvissare* «couvreur» (CT 50, CT 92); *flotta(r)re* «celui qui joue de la flûte ou du fifre» (CT 147); *gissare* «plâtrier» (CT 111); *larre* «voleur, escroc» (CT 73); *maisonnarre* «conseiller communal chargé des travaux publics, chef de l'édilité» (CT 111); *tiolare* «tuilier» (CT 111), à côté de *tiolleir* (CT 23); *ungueltarre* «percepteur de l'ohmgeld» (CT 1, CT 2, CT 23, CT 111, CT 147); *tornarre* «tourneur»; *taxarre* «taxateur» (CT 23).

Quand il y a palatale + -ATOR, le résultat francoprovençal est -ierre: par exemple *affeytierre* «tanneur, artisan qui foule le drap» (CT 73); *furbissiere* «fourbisseur, celui qui polit et monte les armes blanches» (CT 92, CT 111); *recuil(l)iarre* «percepteur» (CT 23); *raissierre, reissierre* «scieur»; *relierre* «tonnelier» (CT 73, CT 92, CT 111).

Relevons un résultat spécifiquement fribourgeois: -ALE > -aul: AD-VALLEM > *avaul* «en bas, le long de»; CASALE > *chesaulx* «unité foncière en laquelle était divisé au Moyen Age le sol à bâtir de la ville»; COMUNALEM > *com(m)unaul* «ordinaire, courant», *mission communaul* «frais divers»; HOSPITALEM > *hospitaul, ospitaul* «hôpital»; SALEM > *saul* «sel», ou encore *barraul* «tonneau»; *estopaul* «bouchon»; *mitaul* «bronze, airain, laiton»; *quintaual* «quintal»; *principaul* «principal, capital d'une dette, d'une rente»; *terraul* «terrain, fossé».

Le résultat du A tonique libre, suivi de nasale donne *-an*, par exemple *certanne*, à côté de *certaine*; *doczanna*, *dozanna* «douzaine»; *fontanna* «fontaine»; *lanne* «laine»; *lendeman* «lendemain»; *pan* «pain»; *sepmanne* «semaine».

La graphie *-ai-* pour *-a-* devant palatale: COMPANIONEM > *compaignon/compaignion*, «compagnon»; *gaige* «gage»; *montaignie* «montagne».

Le E- initial latin est rendu par *i-*: *dimie/dymie* «demi»; *misurar* «mesurer».

Le résultat de E fermé tonique libre est noté sous différentes formes: *-ei*, *-ey*, *-oi*, *-oy*: BURGE(N)SE > *bourgeois* «bourgeois»; FERIA > *feire(s)/feyre/fery* «foire»; *HERES > *heirs/hoirs/hoeirs* «héritiers»; TRES > *treis* «trois»; la forme verbale DEBET > *deit* «il doit».

On constate le caractère peu novateur de la *scripta* fribourgeoise, avec la graphie *h-* conservée, par exemple *haveir* «avoir», et le résultat *-ei-* au lieu de *-oi-*: *aveina/aveine* «avoine»; *peyson/peisson* «poisson»; *tela/teila/teyla* «toile»; *teisa/teysa* «toise» (mesure valant 6 pieds).

Pour le consonantisme, le fribourgeois et le francoprovençal ne se distinguent que peu du moyen français, à l'exception du traitement de *-QU-* intervocalique: AQUA > *aigui* (ancien français *eaue*, *aive*, franç. «eau» et au pluriel AQUAS > *aigues/aygues* (franç. «eaux»).

Il faut également noter l'épenthèse fréquente du *-r-* : TABULA > *trable* (franç. «table»); DUPLU > *droblo*, ancien français *double* puis «double» en français.

Nous trouvons fréquemment *-f* non étymologique: *clochief*, *clochieff*, à côté de *clochie* «clocher»; *luef* «lieu»; *lueftign(i)ant* «lieutenant».

La graphie *-cz-* pour *-s(s)-/-c-*: *faczon* «façon»; *parczalles* «comptes détaillés, états de frais».

L'adjonction d'un *g-* après une nasale: *ang* «an»; la forme *ung* «un» est très fréquente dans les textes fribourgeois du Moyen Âge.

Également l'adjonction d'un *-t* non étymologique: *ant* «an»; *Johant* «Jean»; par ailleurs le *-t* final, qui ne se prononçait plus disparaît dans la graphie: SANCTU > *sain* «saint».

Le redoublement de consonnes se rencontre souvent: *appres* «après»; *ditte* «dite»; *mennar* «mener»; le nom propre *Rommont* «Romont».

L'adjonction d'un *-z* final, particulièrement dans les formes verbales, les participes passés n'est pas rare: *alaz* «allé»; *devraz* «devra»; *haz* «(il) a»; *empennaz* «garni de plumes pour les traits des arbalètes»; *jornaz* «journée»; *ordonnaz* «ordonné»; *navraz* «blessé»; *seraz* «sera»; *trovaz* «trouvé».

Sur le plan lexical, nous trouvons des mots propres au fribourgeois, mais pas exclusivement, ils se rencontrent également dans les régions limitrophes: *Challandes/Challendes* < CALENDAS, avec la signification de «Noël»; *chesaulx* < CASALE «unité foncière en laquelle était divisé à l'époque médiévale le sol à bâtir de la ville»; *chastrons* (dérivé de CASTRARE) «moutons»; *curtil* < *COHORTILE «jardin» (utilisé comme nom commun ou nom propre); *la dimenge* < DIE DOMINICA «dimanche», le mot est toujours féminin dans les Comptes des Trésoriers; *dymie* < *DIMEDIA «demie»; *joux/jouz* < *JURIS «forêt de montagne» (mot qui ne se retrouve qu'en Suisse romande, FEW V, 82–83); *miege* < MEDICU «médecin»; *tissot* < dérivé de TEXERE «tisserand», selon le philologue Paul Aebischer¹⁷ cette forme *tissot* ou plus rarement *tessot* ne se rencontrerait qu'en fribourgeois, avec une première attestation en 1372¹⁸.

¹⁷ Paul AEBISCHER, *Chrestomathie francoprovençale. Recueil de textes franco-provençaux antérieurs à 1630*, Berne 1950, p. 116–119.

¹⁸ *Ordonnance concernant la fabrication des draps*, AEF, Première Collection des Lois 67, p. 18.

Conclusion

La langue des Comptes des Trésoriers de la ville de Fribourg, de 1402 jusqu'à 1483, reflète la culture des chanceliers et trésoriers du XV^e siècle; ils maîtrisent la langue latine par une longue pratique des textes latins et sont bilingues (*rommant* et *teif*); ils écrivent en *rommant*, ce terme désignant ici la *scripta* fribourgeoise traditionnelle et non un dialecte. Les fonctions de chancelier et de trésorier comptent parmi les plus prestigieuses de la cité de Fribourg et ne sont confiées qu'à des personnes possédant une culture étendue, souvent des juristes, bilingues, ils connaissent le français et sont en relation avec les régions voisines de la Suisse, notamment de la Bourgogne. Ces Comptes sont parmi les premiers textes écrits et conservés en langue vulgaire en ville de Fribourg. Au moment où les chanceliers, avoyers et trésoriers fribourgeois ont abandonné le latin dans la rédaction des actes et documents, ils ne possèdent pas de véritables modèles: soit ils tentent de fixer par écrit le parler local ou régional, soit ils adoptent les formes d'une *scripta* qui existait déjà, le modèle bourguignon par exemple. Ils n'utilisent ni le français, ni l'occitan de l'époque. Comme dans l'ensemble du domaine roman, nul texte fribourgeois du Moyen Âge n'offre une «langue pure», il s'agit le plus souvent d'une *scripta* hybride, extrêmement composite. Ils optent pour des graphies sans pour cela adopter les phonies.

Le polymorphisme que nous rencontrons dans les Comptes des Trésoriers constitue non seulement un caractère propre à tous les textes médiévaux, mais c'est «le signe même de la non-concordance de la langue écrite avec la langue parlée»¹⁹. Cette langue parlée transparait et laisse des traces indéniables: on constate l'hésitation répétée, le doute du scribe qui pense ou veut écrire en «*rommant*» mais subit l'attraction persistante et discrète du parler local et de l'allemand. Comme dans tous les textes en *scripta* régionale, nous

¹⁹ Charles Théodore GOSSEN, L'interprétation des graphèmes et la phonétique historique de la langue française, in: *Travaux de linguistique et de littérature* 6 (1968), p. 149–168, ici p. 166.

trouvons des graphies divergentes, des formes en moyen français, en francoprovençal, des expressions qui trahissent un grand conservatisme et, dans une région aux confins du roman et de l'allemand, de nombreuses formes germaniques²⁰. La longue série des comptes semestriels qui couvrent la période de 1402 à 1483, par sa spécificité même ne contient pratiquement pas de formes verbales conjuguées, nous ne trouvons que des infinitifs ou des participes passés, quelques rares indicatifs au présent, à la troisième personne et accidentellement une forme du passé simple, également à la troisième personne; d'autre part, la syntaxe ne peut être étudiée, ce qui peut restreindre la portée des remarques linguistiques et morphologiques, cependant les longues listes circonstanciées des dépenses permettent quelques constats pertinents. Les nombreux textes médiévaux conservés aux Archives de l'Etat de Fribourg permettent de parler de véritable *scripta* fribourgeoise, contrairement à l'objection trop circonspecte de Charles-Théodore Gossen²¹ qui utilise le terme de «graphie para-francoprovençale» et qui a proposé de nommer les textes écrits en Suisse romande et en France voisine de langue «para-francoprovençale» puisqu'il ne s'agit pas, selon lui, d'une *scripta* proprement dite. Son analyse s'appuie notamment sur cinq actes, émanant des seigneurs de Gex et datés entre 1284 et 1310 qu'il édite (p. 327–335). L'absence de centre intellectuel ou politique prééminent a certainement été un obstacle au développement de l'autonomie linguistique en Suisse occidentale. Nous ne pouvons ignorer que plusieurs caractères phonétiques très distinctifs, comme la conservation de l'A tonique latin et le -a et -o comme finales atones, les différenciaient notablement de la langue d'Outre-Jura au point de ressentir la langue usitée à Fribourg comme un idiome différent. La distinction entre *scripta* et «patois littéraire» a été énoncée par

²⁰ Le domaine de la Suisse alémanique actuelle se révèle pionnier dans l'utilisation de la langue allemande dans les textes d'archives en remplacement du latin, comme le constate Walter HAAS (cit. n. 3), p. 341–376.

²¹ Dans son étude *Considérations sur la scripta 'para-francoprovençale'*, in: *Revue de linguistique romane* 34 (1970), p. 326–348, ici p. 348.

le pionnier de la dialectologie Louis Remacle²² et reprise à propos du francoprovençal par le Suisse Charles Théodore Gossen²³. Zygmunt Marzys démontre «que la *scripta* francoprovençale du Moyen Age est fondamentalement dans la même situation, par rapport à la norme commune qui rayonne de Paris, que les différentes *scriptae* de langue d'oïl»²⁴. Il constate qu'en Savoie, au Val d'Aoste et en Suisse romande, le latin a largement prédominé, en tant que langue de chancellerie jusqu'à la fin du XIV^e siècle et que seuls Fribourg et Neuchâtel ont élaboré une véritable *scripta* locale.

Les chanceliers et trésoriers de la ville de Fribourg du XV^e siècle ont-ils éprouvé le même sentiment que le trouvère artésien, Conon de Béthune participant à la Troisième et à la Quatrième Croisade, qui se plaint dans la chanson d'amour «*Mout me semont Amors que je m'envoïse*» des reproches de Philippe Auguste et de la reine, en présence de la comtesse Marie de Champagne, quant à son langage de terroir, le parler picard; il est indigné que ses auditeurs manquent de courtoisie et il défend sa langue qui n'est guère éloignée du *parisien*:

*Car les Français ont blâmé mon langage
Et mes chansons, en présence des Champenois
Et devant la comtesse, ce qui me chagrîne le plus.
La reine n'a pas fait preuve de courtoisie
En me reprenant, elle et son fils le roi;
Même si je ne suis pas de langue française,
On peut bien me comprendre en français.*

²² Appliquée à propos du wallon par Louis REMACLE, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège 1948.

²³ Charles Théodore GOSSEN, *Französische Skriptastudien*, Vienne 1967.

²⁴ Zygmunt MARZYS, De la «scripta» au patois littéraire: à propos de la langue des textes francoprovençaux antérieurs au XIX^e siècle, in: *La Variation et la Norme. Essais de dialectologie galloromane et d'histoire de la langue française*, Neuchâtel 1998 (Recueil de travaux publiés par la faculté des lettres et sciences humaines 46), p.113–135, ici p. 117.

*Ces gens ne sont pas bien élevés ni courtois
Qui m'ont blâmé si j'ai dit des mots en artois,
Moi, je ne fus pas élevé à Pontoise.*²⁵

Près d'un siècle plus tard, l'auteur du célèbre *Roman de la Rose*, Jean de Meun, ira jusqu'à s'excuser de ne pas user le parler de Paris: *Si m'excuse de mon langage rude, malostru et sauvage, car nés ne sui pas de Paris*²⁶.

Géographiquement et linguistiquement, dans une région plus proche de Fribourg, le Lyonnais Aymon de Varennes, dans son roman *Florimont*²⁷, implore les *François* de ne pas mépriser sa peine et son œuvre, même si sa langue doit leur paraître insolite; il a tenté de s'exprimer aussi bien que possible dans son langage propre qu'il préfère aux autres idiomes, «tout comme un oiseau, quelque laid qu'il soit, préfère son propre nid à tous les autres»²⁸.

²⁵ *Por çou s'ai mis mon chanter en defois; / Ke mon langaige ont blasmé li François / Et mes cançons oiant les Champenois, / Et la Contesse, encoir, dont plus me poise. / Encoir ne soit ma parole françoise, / Si la puet on bien entendre en franchois. / Ne chil ne sont bien apris ne cortois, / S'il m'ont repris, se j'ai dit mos d'Artois, / Car je ne fui pas norris a Pontoise.* (v. 4–14), Conon de Béthune, édition d'Axel WALLENSKÖLD, Paris 1921 (Classiques Français du Moyen Age 24). Il s'agit d'un trouvère artésien né vers le milieu du XII^e siècle.

²⁶ Dans sa traduction de la *Consolatio philosophiae* de Boèce, dédiée à Philippe le Bel; citation de Karin UELTSCHI, *Petite histoire de la langue française. Le chagrin du cancre*, Paris 2015, p. 61.

²⁷ Aimon de Varennes, *Florimont, ein altfranzösischer Abenteuerroman*, hg. von Alfons HILKA, Göttingen 1932 (Gesellschaft für romanische Literatur 48).

²⁸ *As Fransois wel de tant servir / Que ma langue lor est salvaige: / Car ju ai dit en mon langaige / Az muels que ju ai seü dire. / Se ma langue la lor empire, / Por ce ne m'en di(ss)ent anui: / Mues ainz ma langue que l'autrui. / [...] N'est meruelles: car el boucaige / Nen est si lais oisiaux salvaige / Que ses nif ne li soit plus beaus / Que toz li meudres des oisiaux.* (v. 13614 et suivants).

Nous n'avons, à ce jour, aucun témoignage qui nous permette de conclure que les Trésoriers de la ville de Fribourg, aux confins d'une région germanique, n'aient été sensibles à ces différences de parlers et à une certaine hiérarchie de ces derniers. Il n'en demeure pas moins que les nombreux documents des XIV^e et XV^e siècles qui sont conservés aux Archives de l'Etat de Fribourg attestent des variations entre parlers d'oïl et francoprovençaux et nous n'hésitons pas à parler d'une véritable *scripta* fribourgeoise.

